

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES COMMUNE DE MERCURY

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Dans le cadre de l'étude du P.L.U., les collectivités et l'Etat ont la possibilité de prévoir leurs projets d'équipements tant au niveau des infrastructures que des superstructures.

Cette possibilité permet au bénéficiaire de l'Emplacement Réservé d'empêcher toute utilisation du terrain et, - en même temps, en cas d'aliénation - d'avoir un droit de préemption sur celui-ci.

En contrepartie, le particulier peut exiger de la Collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé, qu'il soit procédé à son acquisition. La Collectivité ou le service public pour lequel le terrain est réservé doit se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception en Mairie de la demande du propriétaire.

En cas d'accord à l'amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en Mairie de cette demande.

Référence sur la carte	Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )	Bénéficiaire
1	Arrêt de bus	192	Commune
2	Elargissement de voirie	81	Commune
3	Elargissement de voirie	285	Commune
4	Elargissement de voirie	578	Commune
5	Parking	122	Commune
6	Elargissement de voirie	177	Commune
7	Abri bus	1055	Commune
8	Elargissement de voirie	842	Commune
9	Elargissement de voirie	841	Commune
10	Espace de déneigement	1304	Commune
11	Equipement public	678	Commune
12	Elargissement de voirie	550	Commune
13	Elargissement de voirie	610	Commune
14	Stationnement	2562	Commune
15	Equipement public	1028	Commune
16	Liaison publique piétonne	880	Commune
17	Extension cimetière	1274	Commune
18	Cheminement doux	75	Commune